

Nom.....

Prénom.....

Etablissement

**Ceci est une déclaration
d'intention qui ne présage en
rien de ma participation effective
à ce mouvement.**

Madame la directrice académique

A l'appel du SNUipp-FSU, une journée nationale de grève dans le premier degré est prévue jeudi 5 décembre 2013 pour les motifs suivants :

1. Une autre réforme des rythmes, remise à plat partout où les écoles le demandent. Pas de généralisation en 2014 : suspension et ouverture immédiate de discussions pour écrire un nouveau décret des temps scolaires.

2. Un budget ambitieux pour la transformation de l'école :
- une baisse des effectifs par classe ;
 - un renforcement des RASED par des créations de postes et des départs en formation ;
 - une montée en charge du plus de maîtres que de classes ;
 - un renouveau de la formation continue des enseignants ;
 - un alignement de l'ISAE sur l'indemnité du second degré ;
 - des mesures concrètes pour l'éducation prioritaire avec une réduction du temps d'enseignement pour les PE comme décidé pour les professeurs du collège.

3. Une amélioration des conditions de travail :
- du temps pour travailler en équipe : 3h hebdomadaires libérées, une amélioration des décharges de direction pour le fonctionnement de l'école ;
 - le respect de la professionnalité des enseignants : fin du caporalisme et des injonctions.

Le décret d'aménagement du temps scolaire doit être totalement réécrit afin de prendre en compte les conditions d'apprentissage des élèves et les conditions de travail des enseignants.

Pour toutes ces raisons, j'ai l'intention de me porter gréviste le jeudi 05 décembre 2013.

La loi n°2008-790 du 20/08/08 instituant un droit d'accueil pour les élèves des écoles maternelles et élémentaires pendant le temps scolaire apporte de nouvelles restrictions à une liberté fondamentale - le droit de faire grève - reconnu à tous les salariés dans la Constitution pour la défense des intérêts professionnels et collectifs.

Le SNUipp-FSU en demande toujours l'abrogation. Cette loi impose «à toute personne exerçant des fonctions d'enseignement dans une école de déclarer au moins 48h avant la grève son intention d'y participer». Placé(e) dans l'obligation de le faire de par mon statut de fonctionnaire, je vous informe que j'ai l'intention d'être en grève le jeudi 05 décembre 2013.

Conformément à la loi, je vous rappelle que cette lettre « est couverte par le secret professionnel et ne peut être utilisée que pour l'organisation du service d'accueil » (Article L133-5).

A _____, le _____

Signature :